

Le calendrier du dispositif

Parmi les échéances propres à chaque projet, s'ajoutent les étapes annuelles du dispositif, certaines incontournables comme les rapports d'étape et le séminaire de fin d'année. Les bénéficiaires de la décharge Tiers temps s'engagent à y participer (Cf. Note de services). Le rapport d'étape est obligatoire. Il sert au porteur de projet à rédiger l'avancée des actions, d'en faire un suivi et de communiquer et au niveau national de suivre les moyens accordés.

CHEF.FE DE PROJET DE PARTENARIAT

A 0 : AVRIL-MAI
Appel à projet Chef.fe de projet

A 0 : SEPTEMBRE
Candidatures Chef.fes de projet

A 0 : DECEMBRE
Réponse aux candidatures

A 1 : SEPTEMBRE
Prise de fonction

A 1, A2, A3 : DECEMBRE
Séminaire ADT
Rapport d'étape

TIERS TEMPS

A 0 : OCTOBRE-NOVEMBRE
Appel à projet Tiers temps

A 0 : JANVIER
Candidature Tiers temps

A 0 : AVRIL-MAI
Réponse aux candidatures

A 1 : SEPTEMBRE
Prise de fonction
Confirmation et saisie des modifications
éventuelles du projet

A 1, A2, A3 : DECEMBRE
Séminaire ADT

A 1, A2, A3 : JUIN
Rapport d'étape